

## Les opérations de secours du CICR

*On sait l'importance des actions de secours entreprises par le CICR. Les chiffres parus dans la Revue internationale à ce sujet en témoignent. Il nous a donc semblé intéressant de publier un texte du chef de la Division des secours du CICR, M. Frank Schmidt, qui évoque, d'un point de vue général, les problèmes que suscite le développement de ces activités.*

L'œuvre de secours du CICR en faveur des victimes de la guerre revêt trois aspects différents: il y a tout d'abord les opérations traditionnelles, puis les opérations internationales de grande envergure comme celles qui ont été entreprises au Nigéria, au Bangladesh, à Chypre et en Angola, et enfin les actions de distribution de vivres, ceux-ci étant remis au CICR, principalement par la Communauté Economique Européenne et le Gouvernement suisse.

**1. Opérations traditionnelles de secours.** — Le but que l'on poursuit est de fournir des secours aux victimes de conflits armés internationaux et non internationaux ou de troubles intérieurs. Il s'agit notamment de prisonniers de guerre, de détenus politiques et de civils.

En Israël, par exemple, les délégués du CICR ont distribué, pendant un certain nombre d'années, des secours d'un caractère particulier aux prisonniers de guerre et aux internés civils. Les besoins fondamentaux des prisonniers étant assez bien couverts, les délégués s'attachent, aujourd'hui encore, à la distribution de vêtements, de livres, de lunettes, de fruits, etc. Ils organisent et financent également des visites faites aux prisonniers par leurs familles venant de toutes les régions des territoires occupés. Dans ce dessein, ils louent de nombreux autocars, qui transportent les familles jusqu'aux différentes prisons.

Il faut signaler l'assistance matérielle du CICR aux détenus politiques, assistance qui prend souvent une certaine ampleur. En 1973, les délégués du CICR visitèrent les prisons dans un pays d'Afrique centrale et distri-

buèrent, à cette occasion, de grandes quantités de secours. En fait, ils se rendirent vite compte que même des secours aussi indispensables que du savon, des couvertures, des vêtements et des objets utilisés durant les loisirs, comme des ballons de football, des jeux de cartes et le matériel nécessaire pour écrire, manquaient dans toutes les prisons. Chaque jour, visitant une nouvelle prison, ils étaient accompagnés de plusieurs véhicules chargés de secours qu'ils distribuaient eux-mêmes. Et ce fut, en réalité, une partie très importante de la mission, aussi utile que les entretiens sans témoin et les rapports de visites.

Dans certains cas, par l'intermédiaire de ses délégués régionaux, le CICR fournit une aide matérielle aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, en particulier dans les pays en voie de développement. Cette assistance est destinée en premier lieu à permettre à ces Sociétés d'améliorer l'aide qu'elles apportent elles-mêmes aux victimes d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, et elle peut se manifester sous la forme de « prêt » de spécialistes des services de recherche et de don du matériel nécessaire. Il peut également s'agir soit de matériel de bureau qui est remis au secrétariat national en vue de renforcer son efficacité, soit de secours en nourriture que la Société utilisera pour réaliser son propre programme de distribution.

Depuis un certain nombre d'années, le CICR apporte, à divers mouvements de libération, en particulier en Afrique, une assistance sous forme de médicaments et d'ambulances. Tel était le cas au cours des guerres d'indépendance au Mozambique, en Guinée-Bissau et en Angola, et actuellement au Zimbabwe et en Namibie.

Ces opérations traditionnelles diffèrent d'autres opérations de secours par le fait qu'elles sont planifiées et qu'elles sont prévues dans le budget annuel de la Division des secours du CICR, budget qui prévoyait en 1974, une somme de 2,2 millions de francs suisses provenant de la collecte annuelle du CICR en Suisse et de divers dons spéciaux.

**2. Grandes opérations internationales de secours.** — Tandis que pour les actions de secours que nous venons de mentionner le CICR fait appel à ses propres ressources, en ce qui concerne des opérations internationales plus vastes, il compte sur des dons en espèces, en nature et en services des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, des Gouvernements et de diverses agences bénévoles. Il agit alors essentiellement en qualité de coordonnateur.

Dans un certain sens, le CICR est aussi un intermédiaire entre les bénéficiaires et les donateurs. Il a pour but d'adapter les offres des donateurs — en d'autres termes le matériel ou les marchandises qu'ils

sont prêts à mettre à sa disposition — aux besoins des victimes des conflits. Et cela est indispensable si l'on veut être efficace.

La Division des secours remplit donc les fonctions de « clearing house » en transmettant des renseignements et des secours de toute sorte, des donateurs jusqu'aux délégués du CICR sur place. Elle se renseigne auprès des donateurs sur la nature et la quantité des secours disponibles, les délais de livraison, les normes appliquées pour les médicaments, les divers détails techniques en matière d'expédition, d'assurance, etc. Auprès des délégués, elle doit obtenir des renseignements concernant les besoins et la manière dont les secours sont distribués; et ce sont eux qui lui fourniront, à intervalles réguliers, des rapports concernant l'entreposage, la distribution et d'autres opérations encore. Toutes ces indications sont alors transmises aux donateurs qui en ont besoin afin d'obtenir un appui plus grand des Gouvernements et du public en général, dans les différents pays qui soutiennent l'opération.

Cette fonction de « clearing house » s'exerce non seulement en temps de guerre, mais également — à un rythme moins rapide — en temps de paix. La Division des secours maintient le contact avec les Sociétés donatrices en échangeant avec elles des renseignements sur les secours disponibles, les modalités de transport, les formalités et la normalisation de certaines fournitures. Les phases principales d'une opération internationale de secours très importante — celle de Chypre en 1974, par exemple — sont les suivantes:

- a) Tout d'abord, il est impératif pour le CICR d'être présent sur le théâtre des opérations aussi rapidement que possible, et cela en faisant parvenir par avion, dans le pays en question, les premiers délégués et les secours — médicaments en majeure partie — avec l'équipement radio et autres appareils nécessaires à l'établissement d'une délégation. Il est nécessaire parfois de négocier préalablement avec les différentes parties en cause afin d'obtenir l'autorisation d'atterrir. Il s'agit là d'une phase délicate de l'opération.
- b) L'une des premières tâches de la délégation sur place est d'établir des télécommunications avec Genève.
- c) Les listes de besoins — dans la plupart des cas des médicaments — doivent être transmises à Genève. Ce n'est que sur la base de ces informations que le CICR peut lancer son premier appel aux Sociétés nationales et aux Gouvernements en vue d'obtenir l'argent et les secours nécessaires.

C'est sous cinq aspects que se présentent les secours dont on a généralement besoin dans des situations semblables:

- 1) substituts du sang tels que plasma, solutions et équipement nécessaire à des transfusions;
  - 2) matériel chirurgical et autres secours médicaux, notamment médicaments;
  - 3) équipes médicales (chirurgiens, médecins, anesthésistes, infirmières, etc.) qui vont assurer les soins aux malades et aux blessés;
  - 4) tentes, lits, couvertures;
  - 5) vivres (farine, riz, viande en conserve, lait en poudre, aliments pour bébés).
- d)* La phase suivante est l'organisation du système logistique local. Les délégués sur le terrain doivent s'enquérir des moyens de transport disponibles: camions, bateaux, etc. Les bases logistiques nécessaires à l'extérieur doivent également être établies. C'est ainsi que, pour l'opération Chypre, par exemple, la base logistique était située à Beyrouth d'où l'on envoyait les secours à Chypre, d'abord par avion et plus tard, par bateau. Puis, dès que possible, il faut instruire les Sociétés nationales quant aux expéditions afin d'éviter que des envois mal adressés puissent peut-être s'égarer.
- Les opérations logistiques comprennent l'organisation de la réception, de l'entreposage et de la remise des secours aux bénéficiaires. C'est dans ce dessein que des dépôts doivent être loués et qu'un système de contrôle des stocks doit être appliqué. Les délégués du CICR ont la charge d'organiser et de contrôler les distributions puis d'établir des rapports à ce sujet.
- e)* Des actions à moyen terme doivent ensuite être planifiées. Il faut procéder au recensement des besoins pour une période déterminée, les quantités nécessaires étant calculées sur la base des rations quotidiennes par individu ou par famille. Il faut s'enquérir des ressources sur place, en particulier de la possibilité d'achat sur le marché local. Ces efforts doivent être coordonnés avec ceux d'autres organisations intéressées aux mêmes problèmes. A ce stade, on devrait évaluer la durée probable de l'opération et des étapes successives qui la mèneront à sa fin.
- f)* Une fois que l'opération a atteint une intensité et un rythme constants avec l'arrivée et la distribution régulières des secours et grâce à un contrôle plus efficace et systématique des envois, les délégués peuvent consacrer davantage de temps et d'efforts aux rapports de distribution qu'ils envoient à Genève, où le CICR les transmet, à son tour, aux donateurs.

- g) Au stade final de l'opération, on peut, dans certains cas, commencer par diminuer le nombre des bénéficiaires, éventuellement en limitant l'assistance à certaines catégories telles que prisonniers ou minorités encore nécessiteuses. Les équipes médicales sont peu à peu rappelées, on met fin à certaines distributions, et ce qui reste des stocks et du matériel est remis à la Société nationale, après avoir obtenu le consentement du donateur. Enfin, un rapport final sur l'opération est publié.

\* \* \*

Ces grandes opérations internationales de secours soulèvent, évidemment, un certain nombre de problèmes, dont les plus aigus se trouvent, pour la Division des secours, dans la phase initiale. A ce stade, en effet, les besoins sont souvent extrêmement urgents et l'absence d'informations claires et dignes de foi quant à la situation sur le terrain oblige à une certaine improvisation. Or, le CICR doit être le premier sur place en cas de conflit armé.

Un second problème qui se présente constamment réside dans l'« individualisme » de certains donateurs, en particulier certaines Sociétés nationales qui peuvent avoir des raisons différentes pour contribuer à l'opération du CICR. Une Société peut éprouver plus de sympathie pour l'une des parties au conflit, et par conséquent, être désireuse d'aider cette partie davantage que l'autre. Parfois, les secours offerts au CICR sont choisis par le donateur selon son bon plaisir plutôt qu'en fonction des besoins des victimes. D'autre part, certaines Sociétés préfèrent les envoyer directement à la délégation du CICR sur le terrain ou à la Société du pays bénéficiaire, et ces envois ne sont pas toujours annoncés au CICR à Genève. L'emballage et l'adressage peuvent être défectueux et donner lieu à des erreurs d'expédition. Diverses questions encore peuvent surgir lorsque les envois ne sont pas assurés par des gens du métier.

Un autre problème réside dans le contrôle des envois et des distributions. Souvent, dans le feu de l'action, il est difficile voire impossible de garder le contrôle absolu des secours qui arrivent et de savoir où exactement ils sont distribués. Bien entendu, les délégués ont reçu toutes les instructions nécessaires, mais parfois les opérations se font si rapidement qu'il est malaisé de les suivre. Cependant, meilleur sera le contrôle et plus le CICR aura de chances de bénéficier du soutien des

donateurs. Car c'est sur la base des informations que le CICR leur transmet que ces derniers peuvent obtenir davantage de fonds et de secours.

**3. Assistance alimentaire.** — Pendant un certain nombre d'années, la Communauté Economique Européenne et le Gouvernement suisse ont fourni au CICR des quantités importantes d'aliments qu'ils avaient en surplus, en particulier de la farine de blé et du lait en poudre. Ces secours ont permis de porter assistance à de nombreuses Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En 1974, par exemple, le Gouvernement suisse a fait don au CICR de 3200 tonnes de farine de blé et 300 tonnes de lait entier en poudre. Au cours de la même année, la CEE lui a remis 7500 tonnes de céréales et 5000 tonnes de lait écrémé en poudre. Tous ces secours ont été distribués aux populations civiles et aux réfugiés dans des régions éprouvées par la guerre, en particulier au Moyen-Orient, au Bangladesh et en Indochine.